



Section locale **FO-DGFIP 62**

DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart – 62000 ARRAS

☎ 06 04 40 51 41

✉ fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
🌐 site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

Compte-rendu de la formation spécialisée du 13 novembre 2023

Le CSAL s'est tenu sous la présidence de M. Claude GIRAULT.

Le secrétariat est assuré par Mme Snauwaert et le secrétariat de séance par Mme Verdaux.

Vos élus FO Finances ont lu une déclaration liminaire que vous retrouverez [ici](#)

L'ordre du jour était le suivant :

1. Élection du secrétaire de séance de la FS
2. Présentation du règlement intérieur
3. Approbation des PV de la formation spécialisée des 31/03 et 30/06/2023
4. Point sur la réunion du groupe de travail du 10/10/2023
5. Propositions d'utilisation du solde des crédits 2023
6. Rapport annuel 2023 des médecins du travail
7. Réponse de la direction au rapport d'enquête « sécurisation des ministères de contrôle fiscal externe »
8. Signalement du 02/08/2023 sur le registre d'alerte
9. Sécurité des agents et bâtiments dans le cadre de vigipirate
10. Travaux immobiliers en cours et projets à venir

1. Élection du secrétaire de séance de la FS :

Le règlement intérieur n'ayant pas encore été voté, seule l'élection d'un secrétaire de séance est possible. Catherine Verdaux prend ce rôle pour cette formation spécialisée.

2. Présentation du règlement intérieur :

Ce point est évoqué pour présenter le processus d'adoption du Règlement Intérieur (RI) du Comité Social d'Administration Local (CSAL), ainsi que son calendrier d'adoption.

Le projet de RI DGFIP est largement basé sur le RI ministériel.

Pour la DDFIP du Pas-de-Calais, après avoir recueilli l'avis de la formation spécialisée, le projet de RI sera présenté pour avis au CSAL du 21 novembre 2023.

Les modalités de fonctionnement qui ne peuvent être inscrits dans le RI, feront l'objet de précisions dans la circulaire de fonctionnement des CSAL et des formations spécialisées de la DGFIP, dont le projet fera l'objet d'échanges avec les organisations syndicales au niveau du CSAR. La diffusion de cette circulaire aux directions locales est prévue au cours du 1er semestre 2024.

Nouveautés :

- les questions diverses doivent être communiquées à la direction 48H avant l'instance

- pour les CSAL, un tableau de suivi des propositions faites lors de l'instance sera tenu et les suites examinées à chaque réunion. Ce tableau sera mis en ligne sur l'intranet local.
- pour la FS, il y aura un relevé de décisions synthétique qui servira de support à la publicité et au suivi des travaux de la FS. Ce document, qui ne doit comporter aucune information nominative, sera publié sur l'intranet local.

Vos **élus FO** ont fait remonter à la direction leurs amendements et seront attentifs à l'examen de RI lors du prochain CSAL.

3. Approbation des PV de la formation spécialisée des 31/03 et 30/06/2023 :

Pas d'observations. Les deux PV sont approuvés à l'unanimité

4. Point sur la réunion du groupe de travail du 10/10/2023 :

Présenté par l'animatrice de la politique ministérielle de prévention, Mme Heroguer

a – Registre Santé Sécurité au Travail

Toutes les observations portées sur le registre dématérialisé SST ont été étudiées.

Observations :

- SIP de Lens : Il a été demandé la pose d'un plexiglas à l'accueil primaire. Des dysfonctionnements du code d'entrée du couloir du SIP ont été signalés.
- TP de Béthune : Des odeurs de moisi ont été signalées. Cela provient, a priori, d'infiltrations d'eau.
- CFP de Lillers : Demande de création d'un parking à vélos. Des devis vont être demandés.
- CFP Béthune : Déplacer la prise du sèche-mains dans les toilettes (n'est plus aux normes).
- CFP Boulogne : Mettre un plot devant le local à vélos pour éviter que les agents ne se garent devant l'accès.
- Direction Brassart – SPL : L'odeur nauséabonde persiste. Il est demandé de retirer les stores pour avoir confirmation que les problèmes constatés viennent bien du matériel installé.
- Direction Foch – SRHD – FP et DISI : Problèmes récurrents d'entretien des locaux et des toilettes.
- CFP Saint-Omer : La barrière du parking de sortie ne fonctionne plus. La société est intervenue mais la barrière d'entrée est désormais en panne.
- SGC Hénin-Beaumont : - Problème de chauffage. L'entreprise est passée mais les problèmes persistent.
 - Un store va être installé sur la porte de secours vitrée.
- PCRPA Arras : Les problèmes d'infiltration ont été étudiés – Un devis a été établi et validé pour le traitement d'étanchéité. La société interviendra dès que possible (il faut un minimum de 3 jours sans pluie)
- St Omer : problèmes d'infiltration – intervention faite ce 13/11

Après examen, il reste 20 observations en cours (35 signalements au départ).

Nous vous rappelons qu'il ne faut pas hésiter à indiquer sur le registre CHS les difficultés / dégradations rencontrées dans vos services.

[Vous retrouvez ici le registre en ligne](#)

b – Rapports de l’inspecteur santé sécurité au travail

- CDFiP d’Hénin-Beaumont (visite de service du 12 avril 2023) :

Tous les problèmes ont été solutionnés. Pour ce qui concerne l’amiante, la prochaine vérification, relative à l’état de conservation des matériaux amiantés, est programmée en novembre 2023.

- Lens CH (visite du 26/01/23)

Tous les problèmes ont été solutionnés, à l’exception de la recommandation concernant les bureaux rectangulaires.

- Paierie Départementale (visite du 19/01/23)

Tous les problèmes ont été solutionnés, à l’exception de l’espace «végétalisé» pour lequel il convient de retirer la terre et les végétaux. Pour ce qui concerne la réfection esthétique du crépi du bâtiment, la Direction n’a pas obtenu les crédits nécessaires.

c – Déclarations d’accident du travail

Il y a eu 4 nouvelles déclarations d’accident du travail depuis juin 2023.

L’attention a été attirée sur la situation des agents de service qui portent des charges et pour lesquels des accidents de travail réguliers sont constatés. Il est proposé systématiquement la formation « gestes et postures » et un T-Shirt Percko est fourni – Il a aussi été fait appel à plus de société de déménagement pour les aider.

d – Fiches de signalement

On dénombre 9 nouvelles fiches de signalement depuis juin 2023.

- 4 signalements externes font état d’insultes, de propos agressifs, voire de menaces de mort. Un courrier de rappel à l’ordre a été adressé à l’usager dans 2 cas. Une main courante a été déposée par un agent suite à la menace de mort.

- 2 signalements externes font état de menaces de suicide de l’usager. Le contrôle de l’entreprise a été réorganisé en conséquence pour un cas inquiétant.

- 3 signalements internes :

- le 1er fait état de propos rébarbatifs des collègues sur le travail d’un agent. Un entretien s’est tenu par le responsable RH avec le chef de service et l’agent.
- le second signale un stress ressenti au poste d’accueil d’un SIP.
- le 3ème fait état d’insultes, d’agressivité et de menaces envers ses collègues. Le responsable RH s’est déplacé sur le site. Suites administratives et médicales en cours.

e – bilan des exercices d’évacuation incendie

Des travaux ont été effectués et les consignes ont été rappelées lorsque cela s’avérait nécessaire. Une nouvelle relance a été adressée le 21/09/23 aux gestionnaires de site qui n’ont pas rempli leurs obligations (précédentes relances en date du 3 février et du 27 avril 2023). Il a été demandé que les consignes lors d’un exercice d’évacuation soient rappelées à tous les gestionnaires de site et que leurs adjoints soient également destinataires du message.

Centre de Contact de Lens : l’organisme de formation AFSI sera contacté afin d’effectuer une analyse relative à la sécurité incendie du bâtiment. Une évacuation en temps réel sera également demandée.

Diderot : Dû aux travaux et au plan vigipirate, le point de rassemblement a été modifié.

Il faut changer les affiches guide-files/serre-files et faire installer sur tous les sites une boîte dans les couloirs avec les brassards et les nouvelles consignes à suivre.

Vos **élus FO** ont fait remonter la problématique d’une sortie de secours manquante sur le site de Montreuil.

5. Propositions d'utilisation du solde des crédits 2023

➤ Bilan du budget formation : ont été financé les formations suivantes :

- « Sauveteur secouriste du travail » et son recyclage
- « Préparation à l'habilitation électrique et recyclage »

RISQUES PSYCHOSOCIAUX : Formations :

- « du stress au burn out »
- « Faire face aux incivilités des usagers »
- « Manager en mode collaboratif »
- « Le télétravail et le travail à distance »
- « Encadrer le télétravail et le travail à distance »

La totalité du budget (26481€) a été engagé et 96 % payé.

Un bilan/retour sur les formations FS sera fait début 2024.

Le problème des absences injustifiées/à répétition/de dernière minute des agents qui se sont inscrits persiste. Nous vous rappelons que les formations CHSCT coûtent très cher ! Ne vous inscrivez pas à la légère et prévenez la direction si vous avez un empêchement impératif afin qu'ils puissent proposer votre place à une autre personne.

La somme perdue aurait pu servir à former d'autres collègues, voir à améliorer les services et votre quotidien...

➤ Enveloppe locale 2023 :

FS DU CSAL DU PAS-DE-CALAIS							
ENVELOPPE LOCALE 2023		BUDGET LOCAL	SOLDE			TAUX D'ENGAGEMENT	TAUX DE PAIEMENT
Réserve de 9 %	Budget théorique	155 685,00 €	2 852,17 €			97,45 %	23,55 %
	AE délégués 2022	141 673,00 €					
	Dotation complémentaire	10 602,00 €					
	Restitution SG*	716,00 €					
	Total enveloppe locale	152 991,00 €					

* Formations agents SG

L'enveloppe a servi à payer différentes prestations :

Sièges ergonomiques, réfection de sanitaires, marquage au sol de parking, chaises d'évacuation, achats de LEDS, lampes de bureau, moteurs de volets roulants, stores vénitiens, ventilateurs, équipements de travail (roller-mouse, repose-pieds, support d'écran, bras double écran, valises à roulettes/sac à dos), matériel divers pour agents techniques et géomètres, séances de psychologie, maintenance des défibrillateurs, complément de formations.

Les 2852,17€ restant serviront à des aménagements de poste.

6. Rapport annuel 2023 des médecins du travail

Rapport régional des médecins de travail :

L'année 2022 fut consacrée principalement à la gestion de la fin de pandémie Covid (reprise du présentiel, visites médicales occasionnelles suite à déclaration de maladie infectieuse, visites de pré-reprise ...) ainsi qu'aux agents vulnérables et aménagements de postes.

Par ailleurs, il a été fait le constat de nombreux changements organisationnels dans le contexte de modernisation du service public en DGFIP pouvant générer des risques psycho-sociaux RPS (conflits de valeurs, tâches moins intéressantes et valorisantes, démotivation...).

Pour la DDFIP, aucun avis concernant un avant-projet (ex: NRP) n'a pu être donné, en raison du délai accordé insuffisant.

Une surveillance particulière sera faite des effets du NRP sur les agents.

Ne pas hésiter à informer le service de médecine de prévention en cas de difficultés collectives. Une intervention en équipe pluridisciplinaire dans le cadre du DVS (dispositif de veille et de soutien) est possible.

Nombre de plaintes concernant l'absence de sens ou d'intérêt pour des tâches répétitives, en particulier pour celles effectuées par les sachants. De plus le changement très rapide de l'encadrement des équipes ne facilite pas l'ancrage des agents dans la sérénité. Ces facteurs expliquent en partie la résistance au changement de «ceux qui restent» et ce qui ressemble de plus en plus à de l'usure professionnelle.

Concernant le télétravail, il a rapidement été instauré dans les services avec l'épidémie de covid-19. Il nécessite aujourd'hui de repenser les espaces de travail pour redonner envie de revenir en présentiel et pour permettre aux liens entre agents, parfois distendus, de se tisser à nouveau.

De plus en plus de managers en difficultés par rapport à la gestion du télétravail (moyens à disposition, communication), souvent seuls dans les choix qu'ils doivent effectuer et peu soutenus par leur hiérarchie. Cela engendre des situations collectives conflictuelles parfois difficiles à prendre en charge (sentiment d'inégalité de certains agents,etc).

Enfin une reprise des visites médicales périodiques et des visites de site est amorcée.

Concernant les consultations psychologiques :

Nous rappelons que les agents ont accès à deux psychologues sur le département, une sur Arras (le 1er vendredi du mois de 9H à 12H) et une sur Boulogne (le 1er mercredi du mois de 14H à 17H).

Les rendez-vous sont pris auprès de Mme Rivaux, infirmière, qui gère le planning et les demandes. Les agents ont la possibilité d'avoir 3 rendez-vous psychologiques (voir 5).

Retour de la psychologue d'Arras sur 2022 :

Les situations évoquées sont en lien avec des difficultés professionnelles auxquelles viennent s'ajouter des difficultés personnelles parfois. Les agents ont vécu des situations de stress, de harcèlement, d'anxiété, d'insécurité, de perte d'estime de soi (ou de baisse d'estime de soi), de difficultés relationnelles au travail. Les demandes de télétravail commencent à diminuer par rapport à l'année précédente car les agents le vivent plus comme une contrainte, avec un manque de cohésion d'équipe. En effet, parfois, les agents pâtissent de ce manque de relation humaine, chacun travaillant de son côté.

Retour de la psychologue de Boulogne sur 2022 :

Les situations évoquées sont en rapport avec des souffrances physiques et psychologiques. Les agents évoquent des vécus de stress importants pouvant aller jusqu'à des situations de blocage total, ou d'avenir sans issue. La fatigue, l'épuisement physique et psychologique, les perturbations de l'alimentation, du sommeil, des relations sociales sont exprimées. Les conflits de valeurs, au niveau de la justice, leur existence et leur utilité, l'éthique sont présents dans leur vécu au travail. Leur investissement et leur engagement vis-à-vis de l'institution est bien actuel mais ils sont en perte de repère au vu des difficultés relationnelles horizontales ou verticales, ils se disent « perdus », dans un « mal être », parfois choqués par les situations qu'ils rencontrent. Sont évoqués des cas de violences avec déni, isolement, disqualifications, brimades, mise à l'écart.

La fin de l'année 2022 a été marquée par l'assassinat du chef de la Brigade de Vérification d'Arras dans de dramatiques circonstances.

Info : Une fiche de recrutement a été diffusée afin de recruter une infirmière sur Boulogne/Dunkerque à partir de janvier 2024 et la recherche active d'un médecin de prévention pour l'arrageois pourrait porter ses fruits prochainement.

7. Réponse de la direction au rapport d'enquête « sécurisation des missions de contrôle fiscal externe »

Dans le contexte de l'assassinat du chef de la BDV D'Arras et de la séquestration de sa collègue, un CHSCT exceptionnel s'est tenu le 22 novembre 2022

Ses membres ont décidé de réaliser une enquête afin de définir des actions visant à l'amélioration de la sécurité des agents dans le cadre des opérations de Contrôle Fiscal Externe (CFE).

Cette enquête a pris la forme d'un questionnaire en ligne adressé aux 89 agents des BDV, BCR, PCE et de la division du Contrôle Fiscal de la DDFIP 62, ainsi que d'entretiens individuels ou collectifs au choix des agents. 69 agents ont complété le questionnaire et 29 agents ont participé à un entretien individuel (7) ou collectif (6). Suite à ces consultations, la délégation d'enquête a rédigé un rapport qui a été présenté à la formation spécialisée du CSAL du 30 juin 2023.

Certaines mesures relèvent du niveau national en ce qu'elles nécessitent une évolution législative. C'est le cas du projet de modification de l'article L 13 du livre des procédures fiscales qui impose aujourd'hui aux vérificateurs de se rendre au domicile des contribuables astreints à tenir et à présenter des documents comptables.

L'article 23 du projet de loi de finances pour 2023 modifie cet article ainsi que l'article L.14- A du livre des procédures fiscales en permettant d'effectuer le contrôle dans un lieu déterminé d'un commun accord ou à défaut dans les locaux de l'administration.

D'autres mesures ont été traitées dans le cadre de 2 groupes de travail nationaux mis en place en décembre 2022 l'un avec les représentants du personnel, l'autre avec des acteurs métier.

Le champ d'investigations qui a concerné tout d'abord le contrôle fiscal et en particulier le contrôle fiscal externe a ensuite été élargi à l'ensemble des métiers qui sont exercés à l'extérieur de nos locaux, parmi lesquels on compte les huissiers et les géomètres, ainsi qu'aux métiers d'accueil.

Au niveau local, sans attendre les conclusions de ces travaux, des dispositions ont été prises pour sécuriser les vérificateurs et plus largement tous les agents en contact avec le public.

C'est ainsi que l'accueil du public sera désormais assuré exclusivement dans les rez-de-chaussée des CDFIP, l'accès aux étages et aux zones arrières situées en rez-de-chaussée étant sécurisé.

S'agissant des vérificateurs, la consigne a été donnée que pour les entreprises individuelles (BIC, BNC, BA....) le vérificateur propose systématiquement au contribuable que la vérification se déroule dans un tiers lieu (locaux du cabinet comptable, locaux de l'administration...), avec son accord express. À défaut, l'affaire n'est pas engagée dans l'attente d'une modification de l'article L13 du LPF. Dans la quasi-totalité des cas, les contribuables acceptent ces modalités de contrôle, dans lesquelles ils trouvent eux aussi leur intérêt.

Plus aucun comportement menaçant et a fortiori violent n'est toléré de la part des usagers. Les agents ont été invités à rédiger systématiquement des fiches de signalement sur la base desquelles sont réalisées des dépôts de plainte ou des saisines du Procureur de la République au titre de l'article 40 du code pénal.

En cas de nouvel évènement traumatique, une cellule de crise serait mise en place et une balf serait également créée afin que les agents concernés puissent faire remonter leurs besoins et que ceux-ci soient traités prioritairement.

8. Signalement du 02/08/2023 sur le registre d'alerte

Le syndicat Solidaires Finances Publiques a déposé un signalement le 02/08/23 sur le registre droit d'alerte concernant l'accueil du SIP d'Arras, pour épuisement moral et burn out des agents.

La direction a pris la mesure de cette alerte et s'est déplacée sur le site à la rencontre des agents concernés. Une autre visite du service est prévue le 16/11.

Le président a indiqué que la réorganisation des SIP en général sera obligatoire pour pérenniser la mission (Cf SIP de Demain).

9. Sécurité des agents et bâtiments dans le cadre de vigipirate

Suite à l'attaque à caractère terroriste du 13 octobre dernier et la réactivation du plan Vigipirate au niveau "Urgence attentat", les services accueillant du public font l'objet d'une attention particulière, notamment au travers de la mise en place des mesures de sécurisation bâtementaire.

Pour les sites de la DDFIP du Pas-de-Calais, le relèvement du niveau de vigilance vigipirate ne bouleverse pas les habitudes des agents mais nécessite le respect strict des consignes de sûreté en matière d'accueil.

Le 16/10, un rappel des consignes a été fait aux gestionnaires de site et un rappel du guide des bonnes pratiques aux agents.

Le 6/11 une réunion des gestionnaires de site et adjoints a eu lieu sur le volet sûreté avec entre autres la distribution de la mallette de crise, la présentation de l'adaptation des exercices incendies (changement du point de rencontre) et la présentation des exercices attentat.

Lors du collège des chefs de service du 23 novembre, il sera présenté la note des fondamentaux de sûreté pour les cadres, avec notamment le listing de toutes consignes existantes en matière de sûreté (interlocuteurs, gestion des accès, télésurveillance, vidéo-protection, vigipirate, mallette de crise) et un focus spécial pour les comptables des caisses résiduelles.

10. Travaux immobiliers en cours et projets à venir

a- Travaux immobiliers en cours

- SDIF Arras Montuelle : 3 lots (sol, menuiserie et électricité)
- phase 1 : dépose de toutes les cloisons et création du nouvel espace de documentation
- phase 2 : pose des nouveaux revêtements de sol
- Phase 3 : pose des cloisons et dalles acoustiques de plafond.

La fin des travaux et l'installation du nouveau mobilier sont prévues pour fin janvier 2024.

➤ TOIP

En matière de téléphonie sur IP (TOIP), les sites des CFP de Béthune, Lillers, Bruay, Saint Pol, du PNCD et du CC de Lens sont équipés. Calais le sera le 16/11, Montreuil le 29/11.

Jusqu'à fin 2023, des travaux de mises aux normes des câblages devront être réalisés sur Boulogne, Lens, Saint Omer afin de préparer les bascules début 2024.

Audits de la DISI pour les sites arrageois, mise aux normes des câblages informatiques et bascules courant 2024

- Montreuil : les travaux pour l'installation de la DDTM au 1^{er} étage devraient commencer en mars 2024 – Le PCRIP sera installé au rez-de-chaussée et un réaménagement du SIP sera effectué afin que le service du recouvrement et celui de l'assiette soient regroupés.

b- Travaux immobiliers à venir

- PNCD : Le bureau SPIB2C a fait réaliser deux propositions de plans pour l'arrivée du PNCD au CFP de Béthune. Ceux-ci ont été présentés aux chefs de services fin septembre afin qu'ils puissent discuter du projet et de ces impacts avec leurs agents et nous remonter leurs remarques.

L'objectif est de pouvoir installer le PNCD au 4^{ème} trimestre 2024. Le SIP, le SIE et le SPFE seront impactés.

- Sécurité : Sécurisation des zones administratives en recentrant l'accueil au rez-de-chaussée des CDFIP et changement des centrales d'alarme/contrôles d'accès.

- Accueil : Agencement des halls d'accueil de Béthune, Lens et Boulogne selon les critères du SRP. Installation de bornes WIFI.

Le président a levé la séance à 18 heures, **le point 11** concernant les questions diverses est reporté ou fera l'objet de réponses par écrit.

L

N'hésitez pas à réagir et nous donner votre retour !

INDEMNITAIRE, PROMOTIONS, CONDITIONS DE TRAVAIL



Section FO DGFIP 62

fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

site local : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

site national : www.fo-dgfip.fr/



BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : Section FO DGFIP 62 - DDFIP

NOM : PRENOM :

GRADE : Echelon : Indice :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : le
(signature)

→ **crédit d'impôt** sur la cotisation syndicale à hauteur de **66%** de son montant

[Barèmes A, B, C](#)

Permanence syndicale ☎ **06.04.40.51.41**

Les élus FO-DGFIP 62 à la Formation Spécialisée du CSAL:

Titulaires : Valérie CADET, Christine COLLIER-LEFRANC, Jacques REGNIER, Sandrine BONET

Suppléants : Justine KORKUT, Gautier LEDOUX, Fabienne OUSSELIN, Florent VERMELLE